

Droit à l'éducation au Darfour Sud

par Katherine Reid

Alors que l'éducation est un droit absolu pour tous les enfants, les enfants du Darfour n'y ont jamais eu accès librement. Il est vital de soutenir des programmes innovants et d'intensifier l'assistance fournie pour permettre à tous les enfants du Darfour d'exercer ce droit.

Le Soudan a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant¹ (CDE) en 1990, s'engageant donc à protéger et à garantir le droit et l'accès à l'éducation pour chaque enfant à l'intérieur de ses frontières - y compris pour les jeunes réfugiés ou pour les enfants membres de communautés déplacées. Cet engagement est particulièrement important au Darfour, où on estime à deux millions le nombre de personnes déplacées depuis le début du conflit en 2003.

L'une des raisons de la crise actuelle réside dans la négligence permanente du gouvernement soudanais vis-à-vis de cette région. Au Darfour, le maillage scolaire est très espacé, et là où il y a des écoles, elles manquent traditionnellement de personnel et de moyens. Le Darfour fait exception à la règle générale qui gouverne l'éducation en temps de conflit, car à l'heure actuelle, le conflit a permis d'augmenter la scolarisation dans la population. L'assistance humanitaire internationale a permis de scolariser un nombre croissant d'enfants, et dans les camps pour personnes déplacées, beaucoup de jeunes villageois ont un meilleur accès à l'école que dans leur lieu d'origine. Les enfants, et particulièrement les filles, vont plus à l'école qu'avant, parce que les familles ont perdu leurs terres et leurs troupeaux, et ont donc moins besoin de faire travailler les jeunes.

Au Darfour Sud, on estime à près de 275.000 le nombre d'enfants en âge scolaire touchés par le conflit. Deux tiers d'entre eux font partie de communautés déplacées. Le Darfour Sud compte ainsi la plus grande population d'enfants non scolarisés. La plupart quittent l'école après quelques

années, avant d'avoir pu apprendre à lire et à compter correctement. Du côté du gouvernement, les possibilités sont limitées par le manque de ressource. L'UNICEF s'efforce de remédier à ces problèmes en concluant des partenariats avec les autorités scolaires et les ONG locales et internationales.

Depuis 2004, l'UNICEF a apporté un appui éducatif à près de 70% des enfants affectés par le conflit en finançant des fournitures scolaires et des uniformes, et en assurant la formation d'enseignants volontaires ainsi que la construction et la réparation



Peter Biro/International Rescue Committee

de salles de classe et d'équipements sanitaires dans les écoles. L'UNICEF s'est concentré particulièrement sur les groupes marginalisés, et surtout les filles, dont la scolarisation a sensiblement augmenté, passant de 28% au début du conflit en 2003 à 42% pour l'année scolaire 2005/2006.

Malgré ces interventions, l'appui éducatif des jeunes et des enfants au Darfour Sud se heurte encore à des difficultés : les enseignants sont mal payés ou touchent leurs émoluments en retard, les ressources sont insuffisantes et l'infrastructure inadéquate. Pour tenter de combler ces manques, nombre d'établissements font payer l'inscription aux écoliers (malgré les

protestations soulevées par l'UNICEF et d'autres organismes d'éducation et de protection de l'enfance). Ceci a tendance à marginaliser encore plus les écoliers qui ne peuvent se permettre de payer ces frais.

Au sein des camps pour personnes déplacées, la qualité de l'enseignement dispensé aux jeunes et aux enfants souffre considérablement de la modestie des infrastructures ainsi que du surpeuplement et du manque de matériel et de personnel pédagogique formé. Lorsque l'école n'est pas située immédiatement dans le camp, la longueur des trajets pose un handicap supplémentaire et désavantage, là encore, les filles : quand il faut jusqu'à une heure de marche pour arriver à l'école, nombre de parents interdisent à leurs filles de s'y rendre, par peur des attaques qu'elles risqueraient hors du camp. En outre, dans certaines régions, les châtiments corporels sont encore en usage, ce qui effraie les enfants et ne les engage pas à se rendre à l'école.

Les plus affectés sont les adolescents, car leurs options sont très limitées. Certains sont encore dans une école primaire financée par l'UNICEF ou par une ONG locale ou internationale, d'autres s'inscrivent à une école publique dans la ville locale - s'ils peuvent payer l'inscription. La majorité, cependant, n'ont pas vraiment le choix et interrompent leur parcours scolaire. Nombreux sont ceux sur qui reposent de lourdes responsabilités familiales. Au lieu d'aller à l'école, les filles doivent s'occuper des petits, faire la cuisine et le ménage, et les garçons doivent trouver du travail pour soutenir leurs familles.

A Kalma, le plus grand camp de personnes déplacées au Darfour, situé aux environs de Nyala, ces difficultés se font particulièrement sentir. Au dernier recensement, 87.000 personnes vivaient dans des abris entassés les uns à côté des autres, kilomètre sur kilomètre. Avec ses marchés fourmillants d'activités, le camp est en réalité une véritable ville qui se débat pour lutter contre la criminalité,

Elzina Adam
Ismaël enseigne
la lecture aux
enfants dans un
camp près de
Nyala dans le
sud de Darfour.

la pauvreté et la rareté des services sociaux. L'enseignement scolaire est assuré par l'UNICEF et ses partenaires, mais ne se prolonge pas au-delà du niveau primaire, qui se clôt à 13 ans. L'enseignement secondaire - qui, en situation d'urgence, n'est pas considéré comme une priorité par les organismes donateurs - est inexistant à Kalma, comme dans la majorité des camps de personnes déplacées. Pour ces jeunes aux maigres perspectives d'avenir, qui n'ont pas grand-chose à faire de leurs journées, il peut être difficile de résister à la tentation : certains jeunes adultes se retrouvent engagés dans des activités contraires au bien commun, tombent inévitablement dans la criminalité, intègrent des gangs et s'adonnent parfois à la violence.

Dans les camps plus petits, plus proches des villes, l'accès à l'enseignement scolaire est meilleur. Ainsi, aux alentours du camp de Secelee, la plupart des écoles sont à 30 minutes à pied et couvrent les besoins des déplacés et des populations hôtes. Cependant, il faut reconnaître que la majorité des enfants qui vont dans une de ces écoles primaires sont scolarisés à des niveaux en dessous de leur âge.

Réponse au problème

Afin de varier les offres pédagogiques qui peuvent être proposées aux jeunes déplacés et affectés par le conflit, des ONG locales et internationales s'attachent à développer des méthodes de scolarisation alternatives, plus accessibles et plus flexibles. Depuis l'été 2005, par exemple, l'International Rescue Committee (IRC)², a fourni des cours d'enseignement de lecture et de calcul dans neuf camps, cinq à Nyala et quatre à Kass. Près de 850 jeunes (dont plus de la moitié sont des filles) vont à ces classes tous les jours afin de se remettre à niveau par rapport aux enfants des communautés hôtes, et pour améliorer leurs chances dans leur scolarité normale. Pour ceux (et surtout celles) qui ne vont pas à l'école normale, les cours représentent une première introduction à la lecture et à l'écriture.

Cependant, même si ces cours d'alphabétisation répondent à un besoin très pressant parmi les jeunes qui n'ont pas accès à l'enseignement scolaire, ils ne leur permettent pas de passer un certificat qui leur ouvrirait les portes du système scolaire normal. Pour résoudre ce problème particulier, l'IRC s'efforce de mettre en place, en collaboration avec le gouvernement, des cours de soutien accéléré. Ceux-ci permettraient

aux jeunes concernés de réintégrer leur parcours scolaire au niveau où ils l'avaient quitté et de progresser ensuite plus rapidement que s'ils suivaient la scolarité normale à partir de ce niveau ; et surtout de se faire certifier leurs résultats. Ces enseignements spéciaux, qui seront dispensés dans des centres pour la jeunesse, se distingueront par un accès facilité et par une flexibilité horaire qui permettra aux jeunes d'y assister même s'ils doivent travailler une partie de la journée.

L'IRC a élargi son programme pour y inclure des formations professionnelles pour les jeunes, ainsi qu'un entraînement aux capacités vitales de base, une formation de santé ciblée sur la santé des adolescents et une formation d'animateur de jeunes. Ces enseignements ont pour but de former et de consolider les connaissances, la confiance en soi et l'autonomie des jeunes. Cependant, en termes de connaissances théoriques formelles, il reste des lacunes à combler.

Comblant les lacunes

Les méthodes pédagogiques alternatives sont importantes mais elles ne sauraient remplacer l'éducation scolaire formelle qui manque tant au Darfour. Pour faire en sorte que tous les jeunes de cette région puissent effectivement avoir le bénéfice de leur droit, il est important

- d'assister les jeunes adolescents à compléter leur scolarité primaire ;
- de fournir un enseignement secondaire gratuit aux jeunes qui vivent dans des camps de déplacés, dans des zones rurales et dans les régions où s'effectuera le retour des réfugiés ;
- de poursuivre les efforts de formation du personnel pédagogique - entre autres en ce qui concerne les Droits de l'Enfant - afin d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé, mieux répondre aux besoins divers des jeunes et des enfants, et de permettre aux communautés locales de fournir une éducation de qualité dans les zones où s'effectuera le retour ;
- de faire pression sur le gouvernement pour qu'il s'engage plus fermement à garantir une éducation gratuite, à fournir du matériel scolaire et à rémunérer les professeurs.

Pour atteindre ces objectifs, il faudrait non seulement une assistance continue

des Nations Unies et des ONG, mais aussi une activation des donateurs : il faudrait s'efforcer plus intensément de permettre à tous les jeunes du Darfour une éducation de qualité et un accès égal à cette éducation. Malheureusement, rien ne laisse prévoir une intensification des efforts dans un avenir proche.

Katherine Reid est Coordinatrice pour la Protection de l'Enfance à l'IRC/Darfour. E-mail : kreid@theirc.org. Cet article est partiellement basé sur des contributions de Jennifer Hofmann, de l'Unité de Protection et de Développement de l'Enfance et de la Jeunesse basée à l'administration centrale de l'IRC.

1. www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/k2erc_fr.htm
2. www.theirc.org

Conseil consultatif editorial de la Revue

Paula Banerjee
Calcutta Research Group

Kine Brodtkorb
Conseil norvégien pour les réfugiés

Mark Cutts
UNHCR

Jens-Hagen Eschenbächer
l'Observatoire des Situations de Déplacements Internes (OSDI)

Arjun Jain
UNHCR

Khalid Koser
Brookings-Bern Project
sur le déplacement interne

Erin Mooney
ProCap/UNHCR

Bahame Tom Nyanduga
Rapporteur spécial sur les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées en Afrique

Nick Roseveare
Oxfam GB

Dan Seymour
UNICEF

Jeremy Stickings
DFID

Richard Williams
Conseil européen sur les réfugiés et les exilés

Roger Zetter
Centre d'études sur les réfugiés